



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

4^{ème} Conférence mondiale des Présidents de Parlement

Siège de l'ONU, New York
31 août au 2 septembre 2015



Conférence
Point 4

CONF-2015/4 b)-R
2 septembre 2015

Rapport de la réunion-débat sur le thème : *Transformer les ODD en actes*

Cette réunion-débat, dont le modérateur est le Président de l'UIP, rassemble les Présidents de parlement de l'Allemagne, de la Jordanie, du Rwanda, du Salvador, des Seychelles, de la Tanzanie et du Viet Nam, ainsi que le Président du Parlement latino-américain et le Vice-Président de la Campagne du Millénaire de l'ONU.

La réunion-débat est divisée en deux parties, chacune consacrée à une problématique particulière. La première partie de la réunion traite du lien existant entre les parlements et les citoyens et de l'influence qu'exerce ce lien sur l'adhésion nationale à l'égard des ODD. La seconde porte sur les mécanismes institutionnels permettant aux parlements d'intégrer les ODD dans leur travail et de s'assurer des progrès réalisés.

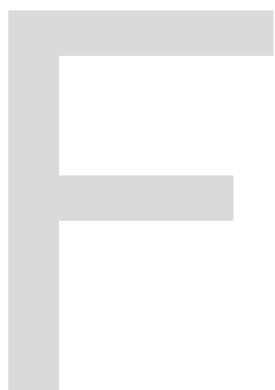
La discussion fait émerger les points saillants suivants :

La mise en œuvre des ODD dépend dans une large mesure du degré d'adhésion de la population nationale. Tous les secteurs de la société à tous les échelons, que ce dernier soit local ou national, doivent se sentir concernés par ce processus. Pris au sens strict du terme, l'adhésion nationale relève du peuple, et ne saurait donc se limiter aux institutions publiques. L'adhésion nationale dépendra pour une large part de la mesure dans laquelle le peuple comprendra les ODD et pourra s'y identifier.

Il est important que les populations puissent s'approprier les ODD et ne les considèrent pas comme imposés de l'extérieur par le Gouvernement ou les Nations Unies. Il ne faut pas que les parlements tentent "d'inculquer" ces objectifs à la population, mais qu'ils s'efforcent plutôt de les traduire dans un langage proche des préoccupations quotidiennes de tous. Dans le dialogue que les parlementaires engageront avec les électeurs, ils devront insister en priorité sur les principes et les idéaux qui sous-tendent les ODD, qui ont tous été conçus d'emblée comme des objectifs axés sur la composante humaine.

Les parlements ont un rôle fondamental à jouer dans le contrôle de la mise en œuvre des ODD. La fiabilité des données est essentielle pour une telle activité, particulièrement lorsqu'elle est exercée par les citoyens. De façon générale, ces derniers ne mesurent pas la réussite en pourcentages ni autres paramètres techniques. Le contrôle qu'ils exercent est bien plus souvent le fruit de leur expérience directe, à savoir l'amélioration des services publics, l'élargissement des perspectives en matière d'emploi et la qualité croissante de l'environnement, entre autres.

Les parlements doivent veiller à ce que le contrôle de la mise en œuvre des ODD tienne compte d'aspects quantitatifs et qualitatifs. Par exemple, recruter davantage d'enseignants n'améliore pas nécessairement la qualité de l'éducation si la formation des enseignants pêche. Pour les populations, le point fondamental en matière de mise en œuvre est l'incidence de la politique publique sur leur existence.



Les citoyens peuvent également contribuer à contrôler la mise en œuvre des ODD en prenant part à la réalisation de programmes parrainés par le Gouvernement. La pratique visant à permettre aux citoyens de participer à l'offre de services publics est prometteuse. Les parlements peuvent soutenir cette évolution en adoptant des lois exigeant du Gouvernement qu'il fasse participer la collectivité à la conception, l'offre et l'évaluation des services publics.

Chaque pays devra être doté d'un programme de développement durable traduisant les ODD en objectifs nationaux. Dans nombre de pays, le Parlement n'est pas en mesure de participer à l'élaboration du programme national faute de disposer des capacités ou des compétences légales requises pour ce faire. De ce fait, c'est en général l'Exécutif qui se charge de ce processus. Tel n'est toutefois pas systématiquement le cas. Plusieurs parlements sont en effet habilités à contribuer au programme national et à exiger des rapports intermédiaires réguliers par le truchement d'une ou de plusieurs de leurs commissions.

Le taux de roulement élevé des parlementaires constitue l'une des difficultés majeures pour l'institutionnalisation des ODD. La génération des parlementaires actuels sera sans doute remplacée plusieurs fois dans les 15 années qui viennent. Les solutions à apporter à ce problème passent par la formation du personnel parlementaire permanent et le renforcement des structures d'appui, notamment le greffe, qui conservera la mémoire institutionnelle des ODD.

Les parlements peuvent intégrer les ODD dans leur travail de diverses façons. La mise sur pied d'une commission spécialisée ou d'un conseil consultatif chargé des ODD peut contribuer à améliorer la cohérence des politiques menées par les diverses commissions spécialisées. Il n'est toutefois pas souhaitable qu'une seule commission soit chargée de l'ensemble du cadre relatif aux ODD. Chaque commission spécialisée doit prendre la tête des efforts consentis pour réaliser les quelques objectifs relevant de sa sphère d'activité.

La meilleure solution pour faire progresser les ODD est que chacun d'entre eux soit défendu par plusieurs parlementaires. Les parlements peuvent aussi débattre régulièrement en plénière de l'avancée des travaux sur la base d'un rapport présenté par le Gouvernement. L'adoption du budget, activité commune à tous les parlements, offre une autre occasion rêvée pour mener à bien une évaluation globale des ODD.

Les parlements auront un rôle fondamental à jouer pour dégager les ressources requises par la mise en œuvre des ODD. Entre autres choses, ils peuvent voter des augmentations d'impôts et supprimer les échappatoires fiscales. Ils ont aussi la possibilité d'adopter des lois incitant les investisseurs privés à contribuer au financement de secteurs clés de l'économie ou prévoyant l'instauration de partenariats novateurs entre secteur public et privé.

En fin de compte, la mise en œuvre des ODD par le Parlement ne sera pas une mince affaire. Succès et échecs seront nombreux. Il est toutefois évident que les ODD sont là pour durer et que les gouvernements devront rendre compte chaque année des efforts engagés dans ce domaine. Il faut que les parlements saisissent cette occasion de renforcer leur rôle législatif, ainsi que leur fonction de contrôle et de représentation. Pour sa part, il faut que l'UIP continue à prêter main-forte aux parlements et facilite l'échange de bonnes pratiques entre ses Membres.